



**Commission de la coopération
transfrontalière et décentralisée**

2113 - Coopération transfrontalière

**Convention-cadre EURES-T Rhin Supérieur
2010-2013 - Surcoûts du projet Interreg IV
A "Aménagement et extension du bâtiment
de l'Ancienne douane à LAUTERBOURG"
- Projet Interreg IV A "Prométhée - NTIC
au service du suivi des patients greffés"**

Rapport n° CP/2011/165

Service gestionnaire :

Service relations internationales - Cellule coopération transfrontalière

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer la reconduction de la convention cadre relative au programme EURES Transfrontalier Rhin Supérieur sur la période 2010-2013 ainsi que l'approbation du principe d'une convention financière relative à l'avance des surcoûts occasionnés dans le cadre du projet INTERREG « Aménagement et extension du bâtiment de l'ancienne douane à Lauterbourg » et de l'avenant à la convention du projet INTERREG IV A « Prométhée - NTIC au service du suivi des patients greffés ».

Programme EURES Transfrontalier Rhin Supérieur : reconduction de la convention cadre pour la période 2010-2013

1. Le réseau EURES Transfrontalier Rhin Supérieur

EURES est un réseau de coopération entre la Commission européenne et les services publics de l'emploi des États membres de l'Espace économique européen (EEE) et d'autres organisations partenaires. Il a pour vocation de fournir informations, conseils et services de recrutement/placement aux travailleurs et aux employeurs, ainsi qu'à tout citoyen désireux de tirer profit du principe de la libre circulation des personnes.

Dans le Rhin Supérieur, cette mission incombe au réseau EURES Transfrontalier Rhin Supérieur (EURES-T), constitué en 1999. Il est à ce jour composé de 22 partenaires institutionnels issus d'Alsace, du Bade-Wurtemberg, de Rhénanie-Palatinat, et de la Suisse du nord-ouest (Services Publics de l'Emploi, partenaires sociaux et collectivités territoriales). La mise en œuvre du programme est encadrée par une convention pluriannuelle qui doit être reconduite pour la période 2010-2013.

2. Reconduction de la convention cadre pour 2010-2013

La convention précédente couvrait la période 2007-2010. Dans la convention cadre 2010-2013 applicable du 01/06/2010 au 31/05/2013, les partenaires ont convenu des objectifs suivants :

- mettre à disposition et échanger informations et conseils sur les offres et les demandes d'emploi ainsi que sur les conditions de vie et de travail et d'autres informations utiles sur le marché du travail permettant la transparence et ainsi de faire se rencontrer rapidement Hommes et Emplois dans la région transfrontalière ;

- contribuer au développement de ce flux d'informations grâce à des contacts directs et réguliers entre les conseillers EURES de la région et la mise en réseau avec d'autres acteurs importants du Rhin-Supérieur ;
- développer et contribuer à des projets visant à améliorer le marché du travail dans la région transfrontalière, y compris la coopération avec les autres programmes appropriés ;
- participer à l'élaboration de compétences, de métiers futurs, d'innovations concernant le marché du travail et coopérer avec d'autres instances.

3. L'implication du Département

Le Département du Bas-Rhin était partenaire signataire de la convention cadre 2007-2010. La participation départementale se traduit par des actions concrètes menées par l'INFOBEST Kehl/Strasbourg et l'INFOBEST PAMINA soutenues par le Conseil Général (séminaires, ateliers, journées d'information). Cette mission leur permet de bénéficier directement des crédits issus du programme européen EURES dans un domaine de compétence sur lequel les INFOBESTs se positionnent en complémentarité avec les conseillers EURES. **Le Département du Bas-Rhin ne verse donc pas de subvention, ni au programme ni au bureau de coordination.**

L'implication départementale se justifie par l'intérêt que présente ce programme dans le cadre du soutien à l'économie bas-rhinoise et au marché du travail. A ce titre, le Département participe également au Comité de pilotage EURES-T où il dispose d'une voix.

Le principe de la reconduction de cette convention sur 2010-2013 a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission de la Coopération Transfrontalière et Décentralisée réunie le 14 février 2011.

Aménagement et extension du bâtiment de l'Ancienne Douane à Lauterbourg : convention financière pour la prise en charge des surcoûts

Suite aux surcoûts générés dans le cadre du projet INTERREG IV A « Aménagement et extension du bâtiment de l'ancienne douane à Lauterbourg », la commission permanente du 3 mai 2010 a autorisé le Conseil Général du Bas-Rhin, maître d'ouvrage du projet, à avancer 24.546 € pour le compte de cinq partenaires allemands.

Afin de cadrer le remboursement de cette avance, il convient aujourd'hui de valider le principe d'une convention financière à établir entre le Conseil Général, le Verband Region Rhein-Neckar, le Landkreis Südliche Weinstraße, la Stadt Landau, le Landkreis Südwestpfalz et la Stadt Germersheim.

La répartition des contributions se présente ainsi :

	(euro)
Verband Region Rhein-Neckar	8 182
Landkreis Südliche Weinstraße	5 455
Stadt Landau	5 455
Landkreis Südwestpfalz	2 727
Stadt Germersheim	2 727
Total / Gesamt	24 546

Projet INTERREG IV A « Prométhée - NTIC au service du suivi des patients greffés » : avenant à la convention

Par délibération en date du 7 juin 2010, la commission permanente a attribué une subvention de 25.000 € à l'association *ITTEK – Institut pour le développement de la Transplantation, de la Télémédecine et des Technologies Médicales* pour la mise en œuvre du projet INTERREG IV A « Prométhée - NTIC au service du suivi des patients greffés ».

Ce projet consiste en une étude comparative sur le suivi de patients greffés à risques : un groupe de patients sera suivi via une borne de communication interactive située à domicile, un autre groupe bénéficiera d'une prise en charge classique avec consultations externes régulières.

Un avenant à la convention initiale est en cours d'élaboration en vue d'entériner une hausse de 36.000 € du budget global correspondant à des frais de coordination/gestion administrative et de direction de projet. Les contributions financières supplémentaires sont portées par l'association *ITTEK* et l'Union Européenne.

La contribution financière du Conseil Général reste inchangée, mais le solde de la subvention (soit 15.000 €) sera intégralement versé en 2011, sous réserve du vote en ce sens de la DM1 2011, au lieu d'être ventilé sur 2011 et 2012.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve :

- la reconduction de la convention cadre relative au programme EURES Transfrontalier Rhin Supérieur sur la période 2010-2013 jointe au présent rapport,*
- le principe d'une convention financière cadrant le remboursement de l'avance de 24.546 € faite par le Conseil Général du Bas-Rhin suite aux surcoûts générés dans le cadre du projet INTERREG « Aménagement et extension du bâtiment de l'ancienne douane à Lauterbourg »,*
- l'avenant à la convention du projet INTERREG IV A « Prométhée – NTIC au service du suivi des patients greffés » joint au présent rapport.*

Elle autorise par ailleurs le président à signer les conventions et l'avenant susmentionnés.

Strasbourg, le 22/02/11

Le Président,

A blue ink signature of Guy-Dominique KENNEL, consisting of several fluid, overlapping strokes.

Guy-Dominique KENNEL